



Rumilly, le 08 décembre 2022

Ville de Rumilly

Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 20
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Objet : Convocation

Nos réf. : DD/NP/SB

Affaire suivie par Sophie BRUYERE, Assistante administrative, Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE PUBLIQUE

Madame, Monsieur,

La **prochaine séance publique du Conseil Municipal** aura lieu le
JEUDI 15 DECEMBRE 2022 à 19 heures 30 min
en Mairie de Rumilly (salle du Conseil).

A l'ordre du jour figurent :

➤ Ressources humaines

- 01) Modification du tableau des emplois.
- 02) Recrutement de services civiques – Délibération de principe.
- 03) Délibération instituant le régime indemnitaire attribuable aux agents communaux.
- 04) Délibération portant adhésion au contrat des titres restaurant auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.

➤ Programme Action Cœur de Ville

- 05) Programme Action Cœur de Ville – Opération secteur rue des Ecoles / Tours / Montpelaz
Convention d'autorisation pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Sainte Agathe à intervenir entre la copropriété Les Arcades de Sainte-Agathe et la Commune de Rumilly.
- 06) Marché n° 22007MAR00 « Conception réalisation pour la construction d'un parking en silo secteur Salteur »
Fixation de l'indemnité allouée aux trois membres du jury au titre de leur participation en qualité de personnes ayant une compétence par rapport aux prestations attendues.
- 07) Dispositif d'aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente :

- Modification du règlement d'attribution de l'aide locale.



- Avenant n° 2 à la convention de partenariat intervenue entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie et la Commune de Rumilly relative à l'instruction des dossiers de demande d'aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.
- Mise en œuvre des aides économiques par les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dans le cadre de la loi NOTRe Convention à intervenir entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Commune de Rumilly concernant les aides aux entreprises

- 08) Mutation du site de l'ancien cinéma Le Concorde
Vente de locaux sis rue Charles de Gaulle et d'une parcelle sise avenue Edouard André.
- 09) Acquisition d'un terrain sis rue des Tours
Définition des modalités d'intervention, de portage et de restitution dudit bien
Convention pour portage foncier à intervenir entre l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie et la Commune de Rumilly.

➤ Finances

- 10) Tarification des services publics 2023.
- 11) Financement des écoles privées sous contrat d'associations
Modification des avenants n° 1 aux conventions de participation au financement des écoles privées sous contrat d'association à intervenir entre l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC), les écoles privées concernées et la Commune de Rumilly.
- 12) Réalisation de prestations de services réciproques
Convention cadre à intervenir entre la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la Commune de Rumilly.
- 13) Partage de la Taxe d'Aménagement perçue par la Commune de Rumilly
Convention à intervenir entre la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la Commune de Rumilly.
- 14) Admissions en non-valeur.
- 15) Autorisation à donner à M. LE MAIRE d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements au titre du budget 2023.
- 16) Budget principal Ville
Décision modificative budgétaire n° 2.
- 17) Budget annexe Cinéma
Décision modificative budgétaire n° 1.
- 18) Budget annexe Aménagement du site de l'ancien hôpital
Décision modificative budgétaire n° 1.

➤ Urbanisme

- 19) Gestion d'un service d'application du droit des sols
Renouvellement de la convention à intervenir entre la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la Commune de Rumilly.

➤ Foncier

- 20) Dénomination d'une voirie.

↳ Affaires juridiques

- 21) Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie
Achat d'électricité et de services associés
Convention constitutive d'un groupement de commandes.
- 22) Autorisation à donner à M. LE MAIRE pour effectuer la vente de matériels.

↳ Education

- 23) Ateliers éducatifs – année scolaire 2022 – 2023
Approbation du règlement intérieur.

↳ Prévention / Sécurité

- 24) Coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat
Convention communale à intervenir entre la Préfecture de la Haute-Savoie, la Procureure de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Annecy et la Commune de Rumilly.
- 25) Vidéoprotection
Installation de deux caméras.
- 26) Fourrière animale
Convention à intervenir entre le Refuge « Amis des Bêtes » et la Commune de Rumilly.
- 27) Recueil des animaux errants sur les voies publiques communales
Convention à intervenir entre la Clinique Vétérinaire de l'Albanais et la Commune de Rumilly – Modification.

↳ Vie associative

- 28) Rumilly en fêtes 2022
Demande de subvention du Comité d'Action Economique Rumilly Alby Développement.
- 29) Subventions à différentes associations au titre de l'exercice 2022.

↳ Accessibilité

- 30) Présentation du rapport annuel 2021 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

↳ Intercommunalité

- 31) Présentation du Rapport 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de Prévention et de Valorisation des Déchets.
- 32) Présentation du Rapport 2021 sur le Prix et la Qualité du Service « Eau potable – Assainissement collectif – Assainissement non collectif ».

↳ Désignation

- 33) Désignation d'un membre du Conseil Municipal au sein d'un organisme.

↳ Fonctionnement du Conseil Municipal

- 34) Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal – Mandat 2020 – 2026
Abrogation et remplacement de la délibération n° 2020-07-01 prise par le Conseil Municipal du 10 décembre 2020.

↳ Délégations du Conseil Municipal à M. LE MAIRE

- 35) Compte-rendu des décisions prises par M. LE MAIRE sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire


Daniel DÉPLANTE

